

CHARTRE POUR L'ACCUEIL DANS LES PRESBYTERES ET LES MAISONS PAROISSIALES

« Réservez-lui, dans le Seigneur,
un accueil vraiment joyeux. »
(Ph 2,29)

Préambule

« L'Église doit être le lieu de la miséricorde gratuite, où tout le monde peut se sentir accueilli, aimé, pardonné et encouragé à vivre selon la bonne vie de l'Évangile »¹. Cette affirmation du pape François nous encourage à vivre l'accueil dans tous les lieux ecclésiaux.

À cet égard, le rôle des personnes assurant l'accueil dans les presbytères est essentiel. Celles-ci, en effet, sont le premier visage de l'Église pour un grand nombre de personnes qui prennent contact avec la paroisse. Pour cette raison, il est important de veiller à respecter quelques règles communes.

1. Appel à la mission et relecture

- Comme toute mission dans l'Église, celle d'accueillir dans un presbytère ou une maison paroissiale découle d'un appel reconnu par le curé.
- Une évaluation sera faite au moins tous les deux ans au cours d'un entretien avec le curé.

2. Accueil inconditionnel

- Accueillir chaque personne avec tact et délicatesse, quels que soient sa situation et sa demande, en s'efforçant de la mettre à l'aise.
- Manifester disponibilité et attention afin de bien percevoir les demandes et d'y répondre d'une manière aussi adaptée que possible.

3. Confidentialité et discrétion

- Respecter la confidentialité des informations partagées par les personnes accueillies.
- Ne divulguer aucune information personnelle sans le consentement explicite de la personne concernée. En cas d'hésitation, en parler avec le curé.

4. Conseils et orientation

- L'accueil paroissial ressemble souvent à un carrefour, ce qui suppose de savoir orienter les personnes vers les ressources ou les lieux appropriés.
- Veiller à favoriser cette mise en relation.
- En cas de question difficile ou inhabituelle, ne pas chercher à donner une réponse trop rapide mais se renseigner pour communiquer des renseignements fiables.

5. Sécurité et vigilance

- Signaler à la personne qui coordonne l'accueil ou au curé les dysfonctionnements ou les situations anormales.
- En cas de révélation d'un abus subi par une personne, garder une trace écrite de la discussion, en référer à la personne qui coordonne l'accueil ou au curé. Si besoin, prendre conseil en appelant le : 119.

¹ Pape François, exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 114.

6. Formation et information

- Participer, dans la mesure du possible, aux rencontres de formation ou de relecture proposées par la paroisse ou par le diocèse.
- Travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe d'accueil et le curé de la paroisse.
- Se tenir informé(e) de l'actualité paroissiale et diocésaine afin de pouvoir la relayer auprès des personnes accueillies.
- Ne pas hésiter, pour tout renseignement diocésain, à contacter l'accueil de la Maison Saint-Julien (02.43.81.71.80 / accueil.msjsarthecatholique.fr)

Conclusion

« J'éprouve une immense gratitude pour l'engagement de toutes les personnes qui travaillent dans l'Église »². Le pape François nous encourage ainsi à vivre l'accueil paroissial comme un service humble et désintéressé. En suivant les points de repère énoncés dans cette charte, nous nous engageons à offrir un accueil généreux et bienveillant à toutes les personnes qui franchissent les portes de nos presbytères. Nous contribuons ainsi à rendre sensible la miséricorde du Christ qui n'est pas venu « appeler les justes mais les pécheurs » (Mc 2,17).

Engagement dans l'équipe d'accueil paroissial

Je soussigné(e),

demeurant à :

m'engage à remplir fidèlement la mission d'accueil au presbytère, sous la responsabilité de l'abbé

curé de(s) la paroisse(s) de :

Fait à :

Le :

Signature

Signature du curé